

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Jean-Michel DUBOIS (suppléant de Véronique MAISON) - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT – Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Guillaume DUMAY - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDEs - Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEPEY

Pouvoirs : Daniel ALLANIC donne pouvoir à Jacques BALOUP
Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Rémi GAUTHERON

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	32
Votes Pour :	32
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 29/2023

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du code Général des collectivités territoriales, les décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation d'attributions consentie par la délibération n° 45-2020 du 20 juin 2020, sont portées à la connaissance du Comité Syndical.

Lors de la réunion du 06 février 2023, le Bureau a pris les délibérations suivantes :

- **Mandats spéciaux – Déplacement à Amsterdam**

Le Bureau a accordé un mandat spécial au Président, Jean-Noël LOURY, pour se rendre à Amsterdam les 07 et 08 février 2023 afin de rencontrer l'entreprise Tritium en vue de participer à une réunion avec leurs ingénieurs pour affiner leur proposition de développement de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Il a également précisé dans sa délibération que les agents dont les noms sont mentionnés ci-dessous participeraient à ce déplacement :

- Eric GENTIS ;
- Edouard BURRIER.

Dans le cadre de la délibération 91-2021 relative aux modalités générales concernant les mandats spéciaux, il a été autorisé par le Bureau de faire pour ce déplacement, application de l'article 7-1 du décret 2001-654 du 19 juillet 2001 et de déroger aux taux des indemnités de mission pour les élus et les agents effectuant ce déplacement qui ne pourront, néanmoins en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend acte** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau.

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY